

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Formation « hygiène et salubrité »

Pour vous inscrire

L'inscription ne sera effective qu'à compter de la réception de la fiche d'inscription dûment complétée, avec le chèque du montant total de 350 €.

Ce chèque sert de caution puis est encaissé en cours de formation.

Exceptionnellement le paiement peut-être échelonné (nous contacter).

L'inscription est possible directement via le site « moncompteformation » pour les personnes bénéficiant du dispositif CPF (dans ce cas pas besoin de remplir de bulletin).

La confirmation de l'enregistrement de l'inscription sera envoyée par email (accusé de réception).

Les inscriptions sont confirmées dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles.

Le prix et modalités de règlement

Le prix du stage est de 350 €. Ce prix est forfaitaire, net de T. V. A. (exonéré). Il ne concerne que les coûts pédagogiques.

Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

Possibilité de paiement par chèque ou virement.

En cas de paiement effectué par un OPCO (FAFIEC, AGEFOS...) ou tout autre organisme (Pôle Emploi, CPF...), il appartient au stagiaire de faire les démarches et de s'assurer de la bonne fin de celles-ci. Un accord écrit de financement de la part de l'OPCO doit parvenir à DEFITEM ou pour être dispensé de l'envoi du chèque de caution.

La convention ou le contrat de formation

Une convention de formation est passée avec l'établissement/salon/studio envoyant le(s) stagiaire(s). Ou un contrat, si le stagiaire s'inscrit individuellement et paie lui-même les frais de formation. Le bulletin d'inscription tient lieu de contrat. Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début du stage. Le programme de formation est systématiquement joint.

Voir cas particulier avec Pôle Emploi où le devis dématérialisé envoyé sur la plateforme KAIROS se substitue à ces documents.

Voir cas particulier inscription directe via le CPF sur le site moncompteformation.

Dans ces deux derniers cas, ces démarches sont dématérialisées et il n'y a plus lieu d'envoyer de convention/inscription/contrat de formation.

Facture

Une facture acquittée vous est transmise en fin de stage et après réception de votre virement ou encaissement du chèque.

En cas de financement, la facture est adressée directement à l'organisme qui a donné son accord écrit préalable (Pôle Emploi, Mission locale, CPF...).

La convocation

Environ deux semaines avant le début du stage, une convocation, établie au nom du stagiaire est envoyée par mail et/ou par la poste.

Cette convocation précise le lieu exact du déroulement du stage ainsi que l'heure de début de celui-ci. De plus, des renseignements pratiques nécessaires, une liste d'hôtels, un plan d'accès sont fournis.

Le déroulement de la formation

Par défaut, les horaires sont fixés à 9h00/12h30- 13h30/17h00. Ils peuvent varier en respectant une amplitude de 7 heures de formation par jour.

Un support de cours est remis à chaque stagiaire.

Le stagiaire prend connaissance en amont du règlement intérieur de DEFITEM sur son site internet www.defitem ou mis à disposition par le formateur. En fin de formation une "Fiche d'évaluation" qui permet à chaque stagiaire d'exprimer ses acquis et appréciations du stage. Chaque fiche est remplie à l'issue de la formation et remise au formateur.

Une attestation de fin de formation est établie pour chaque participant. Une attestation de présence est envoyée à l'établissement employeur ou à l'OPCO selon demande.

Évaluation - Tout au long de la formation, un dispositif adapté (quizz, exercices d'application, études de cas ou mises en situation) est mobilisé pour évaluer l'apprentissage des participants et mesurer leur niveau d'atteinte des objectifs de la formation.

L'hébergement et la restauration

Nous ne nous chargeons pas de la réservation d'hôtel, ni n'assurons de prestation de restauration. Toutefois nous mettons à votre disposition une fiche d'informations logistiques (hôtels, accès).

L'annulation - le remboursement

-Toute annulation est possible sans condition, ni justification jusqu'à 15 jours avant le début de stage, le chèque est alors renvoyé.

-A moins de 15 jours, avant le début du stage, toute annulation doit être **dûment justifiée par écrit ou faire l'objet d'un report.**

-Une fois la formation commencée et le chèque encaissé, aucun remboursement n'est plus possible (sauf cas force majeure justifié).

-Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8 personnes, Defitem se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage et en avise par courrier ou téléphone les participants environ 15 jours avant le début de la session choisie.